COMMISSION SPORTIVE SENIORS DE DISTRICT



Configuration « Compétitions »

Procès-Verbal N°10

Saison 2024/2025

Mises à Jour calendrier :

1. Informations Générales

Les calendriers seniors ont été mis à jour pour les matchs non joués jusqu'au 28 octobre 2024.

Ces informations sont disponibles sur le site internet du district, menu « épreuves » : † https://alsace.fff.fr/competitions/

Ainsi que sur Footclubs ; Menu

- Epreuves Championnat et Coupes
 - Compétitions Officielles



2. Modifications validées par la commission

Challenge Vivialys - Tour 3	Chall	enge	Vivialy	s - Tour 3
-----------------------------	-------	------	---------	------------

Ernolsheim/Sav Fc 2 - Marmoutier Fc 1 du 17/11 est reporté au 01/12 (tour 2 le 17/11)

Duntzenheim Asl 2 - Marmoutier Fc 1 du 17/11 est reporté au 01/12 (tour 2 le 17/11)

District 1 - gr E

Vallée Thur US - Stade Burnhauptois 2 du 20/10 est refixé au 8/12 et inversé à Burnhaupt (CRSD)

District 2 - gr D

St Pierre Bois A.S.C 1 - Epfig Sélestat Ese 2 du 20/10 est refixé au 08/12 et inversé à Triembach (CRSD)

District 4 – gr A

ButtenDiem2 – Gundershoffen 2 du 13/10 est refixé au 08/12 à Diemeringen (CSS)

District 4 - gr D

Altorf Blaesheim Eba 1 – Dinsheim SC 1 du 20/10 est refixé au 08/12 et inversé à Dinsheim (CRSD)

District 4 - gr H

Wittelsheim ASCA 2 – Habsheim 2 du 27/10 est refixé au 08/12 (installation indisponible)

District 5 – gr G

Colmar Portugais - Colmar Unifié du 20/10 est refixé au 08/12 et inversé à Colmar Unifié (CRSD)

District 5 - gr J

Zillisheim 3 – Wittersdorf du 06/10 **est reporté à une date ultérieure** (CRSD) St Louis Neuweg Fc 3 - Oltingue Raedersdorf 2 du 06/10 est **reporté à une date ultérieure** (CDA)

District 6 - gr E

Epfig Sélestat Ese 4 – Bergheim SR 2 du 20/10 est refixé au 08/12 et inversé à Bergheim (CRSD)

District 7 - gr L

Hattstatt AS – Herrlisheim AS 2 du 17/11 est reporté au 01/12 (PV/CRSD)

District 8 - gr E

Weiterswiller As 2 - Wingersheim Fc 4 du 20/10 est refixé au 15/12 (CRSD)

District 8 - gr J

Dorlisheim 2- Rosheim 3 du 20/10 est refixé au 01/12 (CRSD)

District 8 - gr M

Grussenheim F.C. 3 - Widensolen S.R. 3 du 20/10 est refixé au 01/12 (CRSD)

Forfaits Généraux :

District Futsal - Alsace

Kunheim Futsal 1 déclare forfait général

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

Kunheim Futsal 1 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 104€ (Art 11RD).

District 4 - Gr I:

Bartenheim FC 3 est déclaré en Forfait Général suite à 3 forfaits (22/09-20/10-27/10)

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

Bartenheim FC 3 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 104€ (Art 11RD).

District 5 - Gr E

Ottrott AS 1 déclare forfait général

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

Ottrott AS 1 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 104€ (Art 11RD).

District 6 – Gr B

Strg Vauban US 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (13/10; 20/10; 27/10).

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

Strg Vauban US 2 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD).

District 7 - Gr L

Wintzenheim AS 2 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (15/09 ; 20/10 ; 28/10).

Tous les résultats des rencontres jouées par cette équipe sont annulés.

Wintzenheim AS 2 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD).

District 8 - Gr I

Hipsheim FC 3 est déclaré en forfait général suite à 3 forfaits (08/09; 20/10; 01/11)

Tous les résultats des rencontres jouées sont conservés.

Hipsheim FC 3 est placé à la dernière place du groupe ; Amende 84€ (Art 11RD)

Procédure d'appel :

Les présentes décisions de la Commission sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours* à compter du lendemain de leur notification, par courrier officiel à l'adresse électronique : secretariat@alsace.fff.fr selon les dispositions et les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF et à l'article 69 des Règlements du District Alsace.

* Le délai d'appel peut être réduit selon les dispositions propres d'une compétition concernée, ou si la décision contestée porte sur l'un des cas mentionnés à l'article 69 des Règlements du District Alsace, à l'exception des décisions à caractère disciplinaire.

Le Secrétaire Général du District, Marc Hoog L'administrateur des Compétitions, Roland Mehn